

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je ne suis pas sûr si le Règlement me permet de poser ma question. Je prie le ministre, cependant, de me dire s'il est au courant de la vente de la morue salée sur le marché européen qui, jusqu'ici, a été financée grâce aux avoirs sterling que le gouvernement canadien possède à Londres.

Le très hon. M. Howe: Je puis dire à mon honorable ami que notre spécialiste en ce qui a trait au poisson me dit que les perspectives, pour ce qui est de la vente de la morue, sont bonnes.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): En Europe?

Le très hon. M. Howe: En Europe et ailleurs.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Comment la financera-t-on?

Le très hon. Howe: L'acheteur paiera comptant.

M. Blackmore: Cela veut dire des dollars.

M. Macdonnell (Greenwood): S'il est encore permis de poser des questions, j'aimerais en poser une. Le ministre a parlé d'économistes; il a dit que leurs prévisions avaient été excellentes. J'aimerais qu'il nous parlât davantage de la nature de leurs travaux. Il pourrait nous citer un exemple des questions qui leur sont soumises et notamment nous dire s'il s'agit de questions intéressant directement la gestion de cette entreprise-ci ou de celle-là.

Le très hon. M. Howe: La division de l'économie fournit au ministère du Commerce les renseignements d'ordre économique dont il a besoin. Son rôle est de se tenir au courant des conditions économiques qui existent au Canada et de faire des prévisions quant à ce qui peut se produire par la suite. Cette division remplace les anciennes divisions des recherches et des prévisions économiques. Afin de remplir son rôle, la division tient à jour ses études au sujet de divers aspects de la situation économique générale, comprenant la production, l'embauchage, le commerce, les placements, le revenu et les prix ainsi que les conditions prévalant dans certaines industries et dans certaines régions. Nul autre service n'effectue ce genre d'études et par conséquent cette division, en plus de venir en aide à notre propre ministère, est utile pour d'autres ministères.

M. Macdonnell (Greenwood): Cette division fonctionne-t-elle indépendamment? Il existe un grand nombre de divisions économiques réparties dans les différents services du Gouvernement. Je crois que le ministre a déclaré il y a une minute que l'une des fonctions de cette division est de fournir des

renseignements à son ministère. Y a-t-il mise en commun des talents répartis dans les diverses sections économiques du Gouvernement?

Le très hon. M. Howe: Il y a mise en commun des renseignements. Il se peut que d'autres ministères aient des problèmes qui ne soient pas de la compétence de cette division particulière et par conséquent il leur faut des économistes qui puissent faire des études différentes de celles que sont appelés à faire les économistes du ministère du Commerce. J'ai expliqué dans les grandes lignes à mon honorable ami les travaux effectués pour le compte du ministère du Commerce.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre connaît ses spécialistes, qu'il a, je n'en doute pas, en très haute estime. Il connaît leur compétence et sait en quoi consiste leur travail. Mais qui connaît les spécialistes au service des divers ministères? Qui nous assurera qu'il n'y a pas double emploi? Qui prend une vue d'ensemble? Il faut être bon spécialiste pour pouvoir se prononcer en matière de spécialistes.

Le très hon. M. Howe: Je ne puis parler que de mon ministère. Je puis assurer à mon honorable ami que je ne me charge pas de la chose, mon propre ministère me tenant suffisamment occupé.

M. Macdonnell (Greenwood): La réponse est catégorique, mais bien peu satisfaisante. Si le ministre ne peut répondre à ma question, qu'on nous dise au moins où nous obtiendrons ce renseignement. Inutile d'insister après ce que vient de dire le ministre, mais j'aimerais savoir où nous pourrions obtenir une réponse à cette question qui en mérite une.

(Le crédit est adopté.)

446. Division des relations commerciales, internationales, y compris la tenue d'enquêtes et les rapports sur les relations commerciales et les tarifs étrangers, de même qu'une contribution de \$6,300 au Bureau international des tarifs douaniers, \$150,156.

M. Charlton: Le ministre nous expliquerait-il en quoi consiste cette contribution de \$6,300.

Le très hon. M. Howe: Il s'agit d'une rétribution de services. Le Bureau, établi à Berne, fournit au Canada toute modification tarifaire effectuée par tous les pays du monde et nous le renseignons sur toute modification apportée à notre tarif. Le bureau de Berne met en commun les renseignements qui lui parviennent de tous les pays du monde et fournit des renseignements globaux à tous les États membres de l'organisation.